BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 25 octobre 2010

Conseillers en exercice : **61**

Date de Publicité : 26/10/2010

D -20100574

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 25 octobre Deux mil dix, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, Mme Chafika SAIOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUVEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean-Pierre GUYOMARC´H, M. Jean-Charles PALAU, Mme Sarah BROMBERG, Mlle Laetitia JARTY, M. Vincent MAURIN,

Musée d'Aquitaine. Dépôt de trois dessins aquarellés de Pierre-Jacques Bergeret au Musée d'Art et d'Histoire Louis Senlecq. Convention de dépôt. Signature. Autorisation

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Mairie de l'Isle-Adam (Musée d'art et d'histoire Louis Senlecq) engagée dans une politique de redéploiement de ses collections, principalement liées à l'histoire de son territoire, souhaite obtenir en dépôt les dessins suivants :

- Pavillon chinois/inventaire 92.7.562
- Pavillon chinois/inventaire 92.7.561
- Coupe d'un bâtiment en hémicycle à rotonde/inventaire 92.7.556.

Il s'agit de trois dessins aquarellés de Pierre-Jacques Bergeret, collectionnés par Robert Coulon qui ont fait l'objet d'une donation en 1992 au musée d'Aquitaine.

Ce sont les seuls témoignages contemporains de ce qui fut un des plus beaux parcs à folies de France réalisés pour sa propriété de l'Isle-Adam et dont ne subsiste aujourd'hui que le pavillon chinois, représentant des plans de jardins, des vues des fabriques en élévation.

Une convention stipulant les droits et obligations des parties a été établie.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer ces documents.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 25 octobre 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Alain JUPPE

CONVENTION DE DEPÔT
ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX (MUSEE D'AQUITAINE)
ET LE MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE LOUIS SENLECQ à l'ISLE-ADAM

Entre les soussignés :

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil m
du
reçue à la Préfecture de la Gironde le
désignée aux présentes sous le vocable, le DEPOSANT,
d'une part,

Et :

La Mairie de L'Isle-Adam, représentée par son Député-Maire, Monsieur Axel Poniatowski, Grande Rue – 95290 L'Isle-Adam
désignée aux présentes sous le vocable, le DEPOSITAIRE,
d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION
La Mairie de l'Isle-Adam (Musée d'art et d'histoire Louis Senlecq) engagée dans une politique de redéploiement de ses co
principalement liées à l'histoire de son territoire, souhaite obtenir en dépôt les dessins suivants :
- Pavillon chinois/inventaire 92.7.562
- Pavillon chinois/inventaire 92.7.561
- Coupe d'un bâtiment en hémicycle à rotonde/inventaire 92.7.556.
Il s'agit de trois dessins aquarellés de Pierre-Jacques Bergeret, collectionnés par Robert Coulon qui ont fait l'objet d'une donation en
musée d'Aquitaine.
Ce sont les seuls témoignages contemporains de ce qui fut un des plus beaux parcs à folies de France réalisés pour sa propriété
Adam et dont ne subsiste aujourd'hui que le pavillon chinois, représentant des plans de jardins, des vues des fabriques en élévation.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DU DEPOSANT
Le DEPOSANT s'engage par les présentes à déposer au sein du Musée d'art et d'histoire Louis Senlecq l'ensemble des œuvres cit
l'article 1, objet de la convention.

ARTICLE 3 : PRESENTATION DU DEPOT
Ces objets seront exposés, étudiés, photographiés ou mis en réserve dans les conditions normales de sécurité en vigueur dans les m
France.

ARTICLE 4 : DUREE DU DEPOT
La présente convention est conclue pour une période de 5 ans renouvelable à compter du jour de sa signature.
A l'expiration de la période initiale, et de chaque période de reconduction, la présente convention pourra être reconduite par av
l'occasion de chaque reconduction, un récolement du dépôt sera effectué.
A la fin de la dernière période de reconduction, les objets déposés seront retournés au DEPOSANT dans les six mois suivan
d'expiration du dépôt.
Le DEPOSANT devra signifier la non reconduction du dépôt, par lettre de notification adressée au plus tard dans les six mois, avant l'e
de la période en cours.

ARTICLE 5 : RESTITUTION
Pendant la durée du dépôt, le DEPOSANT s'engage à ne pas demander la restitution des objets déposés au Musée d'art et d'histo
Senlecq.

ARTICLE 6 : TRANSPORT - ASSURANCES
Sous contrôle du DEPOSITAIRE, l'emprunteur prendra à sa charge les frais de transport et d'assurance des objets empruntés pour la
transport.
Les œuvres seront assurées « clou à clou »par le Musée d'art et d'histoire Louis Senlecq pour le montant des valeurs d'assurance de
€.

ARTICLE 7 : ENCADREMENT DES ŒUVRES
Afin de respecter les mesures de sécurité qui s'imposent pour le transport de ces œuvres, le musée d'Aquitaine conformément à la dé
du conseil municipal D -20100133 du 29 mars 2010, en accord avec le Musée d'art et d'histoire Louis Senlecq, effectuera l'encadrem
dessins, dont le coût de 195 € sera supporté par le dépositaire.